



**Délibération du conseil municipal
Séance du 10 Janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 10 janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 5 janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MEANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOZ, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Excusés avec pouvoir : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Bérengère MULLER ; Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Stéphane PONTHEU ; Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à Sébastien BUSSY ; Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Claudine CHALLAND, a été nommée secrétaire de séance.

2023-01-03 Salle des Mariages – Mise en place d'un tarif de location.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune est régulièrement sollicitée pour la mise à disposition d'une salle adaptée à l'organisation de formations et de réunions.

Dans ce contexte, la salle des mariages est particulièrement adaptée à ce type de demande, en revanche, nous ne disposons pas de tarifs quant à cette salle.

Monsieur le Maire propose de créer un tarif de location. La salle pourra être louée pour l'organisation de formations et de réunions de travail. Il précise que la restauration y sera interdite et que le vidéoprojecteur, la sonorisation et le wifi seront mis à disposition sur simple demande. Enfin, un contrat de location sera établi à chaque location.

Il propose les tarifs suivants :

Durée	Tarifs
Demi-journée	80.00 €
journée	150.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'un tarif de location pour la salle des Mariages,

VALIDE les tarifs et conditions cités ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 10 janvier 2023

Patrick MÉANT,
Maire de Balan

